



Appel à manifestations d'intérêt — 2021

Soutien aux établissements à la mise en ligne de mille cours

Termes de référence

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'au **30 avril 2021 à Minuit GMT**

Pour des informations à propos de cet appel, prière écrire à
laurent.ilboudo@auf.org et assalih.jaghfar@lecames.org.

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'Agence universitaire de la Francophonie :

- Consciente du potentiel du numérique à révolutionner les pratiques d'enseignement et d'apprentissage, et à assurer la continuité pédagogique en temps de crise, soutient les établissements membres dans leurs projets de mise en place de formations hybrides ou entièrement à distance.

Et le CAMES dans sa mission de Conseil, de veille et d'harmonisation des politiques des systèmes d'enseignement supérieur dans son espace :

- Conscient que le numérique devient de plus en plus indispensable dans le rapport au savoir et au regard de son potentiel à relever de manière durable les défis multiformes liés à la massification, à l'accessibilité spatiale et cognitive, à la mise en réseaux des acteurs, etc.

ont décidé de mettre en synergie leurs efforts, afin de proposer un accompagnement aux universités qui souhaitent renforcer ou initier des formations hybrides ou entièrement à distance.

Le soutien comporte trois (3) volets :

- Volet 1 : Partage de bonnes pratiques sur les enjeux de la formation à distance (cadre juridique et réglementaire, modèle économique, modalités pédagogiques et environnements techniques) ;
- Volet 2 — Formation d'un pool de techno-pédagogues capables d'accompagner les enseignants de l'établissement à la mise en ligne de leurs cours.
- Volet 3 : Évaluation et certification des cours produits par un Comité pédagogique AUF-CAMES.

Le premier volet est relatif à l'organisation de webinaires — ouvert à des publics spécifiques — afin d'échanger et de partager de bonnes pratiques sur les enjeux de la formation à distance. Il fera l'objet d'une communication séparée.

Le second volet concerne la formation d'un pool de compétences en techno pédagogie (deux enseignants-formateurs et deux administrateurs de plateforme par établissement) et l'élaboration et mise en œuvre d'un plan d'accompagnement d'au moins mille (1000) enseignants à la scénarisation, conception et mise en ligne de leurs cours sur une plateforme MOODLE. **Ce volet est l'objet du présent appel à manifestation d'intérêt.**

Le troisième volet porte sur l'évaluation et la certification des cours produits. Cette évaluation sera réalisée par un Comité pédagogique AUF-CAMES, selon les référentiels dédiés du CAMES.

2. DESCRIPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'appel à manifestation d'intérêt a pour objet l'accompagnement des établissements à la formation d'un pool de techno-pédagogues capables d'accompagner les enseignants de chaque établissement à la scénarisation, conception et mise en ligne de leurs cours. Il vise à sélectionner des établissements, qui s'engageront dans le processus suivant :

Étape 1 : Formation de formateurs

- L'établissement désigne deux enseignants-formateurs, capables de former à leur tour les enseignants de l'université à la scénarisation et l'intégration de cours dans une plateforme MOODLE ; ces enseignants bénéficient d'une formation, à distance, sur la scénarisation et la mise en ligne de cours ;
- L'établissement désigne également deux techniciens-informaticiens, (futurs) administrateurs de plateforme de formation, capables d'assister les enseignants de l'université qui souhaitent mettre leurs cours en ligne ; ces techniciens bénéficient d'une formation, à distance, sur l'administration d'une plateforme MOODLE.

Pour plus d'interaction entre les enseignants et les administrateurs de plateforme, les deux publics suivront la même formation en ligne, sur 5 matinées. Les objectifs et contenus de formation sont les suivants :

- **Sur le plan pédagogique**
 1. Structurer pédagogiquement un cours pour pouvoir le mettre en ligne ;
 2. Reformuler correctement les objectifs pédagogiques d'un cours ;
 3. Scénariser un cours ;
 4. Évaluer l'apprentissage, l'enseignement et la plateforme technologique.
- **Sur le plan technologique**
 1. Se connecter à Moodle et paramétrer un espace de cours ;
 2. Représenter une structure pédagogique dans Moodle ;
 3. Déterminer les outils de Moodle à utiliser en fonction des intentions pédagogiques ;
 4. Intégrer et paramétrer des outils de transfert de connaissance dans Moodle ;
 5. Intégrer et paramétrer des activités d'apprentissage dans Moodle ;
 6. Intégrer et paramétrer des outils de communication et d'interaction dans Moodle ;
 7. Intégrer et paramétrer des outils de collaboration dans Moodle.

Profils souhaités des enseignants

- Personnel permanent de l'université, quel que soit le grade ;
- Enseignant qui dispose déjà d'un cours en ligne (quel que soit le support) ;
- Expériences de formateur sur le numérique éducatif ;
- Bonnes connaissances de Moodle ;
- Grande disponibilité et générosité pour accompagner ses pairs.

Profils souhaités des administrateurs de plateforme :

- Personnel permanent de l'université ;
- Expériences prouvées de webmestre ;
- Bonnes connaissances de Moodle ;
- Grande disponibilité et générosité pour accompagner les enseignants de l'université.

Étape 2 : Animation d'au moins 2 sessions de formation des enseignants de l'université

Après la formation en ligne, les enseignants impliqués s'engagent collectivement à :

- Élaborer un chronogramme de formation des enseignants de l'établissement, à la scénarisation et mise en ligne de cours sur la plateforme de l'université ;
- Animer au moins deux sessions de formation (en présentiel, éventuellement), réunissant chacune au moins 20 enseignants ;
- Produire, au bout des sessions de formation, un rapport de leur mission ;

La programmation de ces deux sessions ainsi que la sélection des enseignants participants devront être faites sous la validation du porteur du projet au sein de l'établissement.

Étape 3 — Accompagnement des enseignants formés à l'intégration de contenu dans la plateforme

Après chacune des deux sessions de formation, les administrateurs de plateforme impliqués s'engagent collectivement à :

- Élaborer un chronogramme d'accompagnement des enseignants formés, à l'intégration de cours dans la plateforme de l'université ;
- Appuyer individuellement, sur leur demande, les enseignants à l'intégration de cours dans la plateforme ;
- Produire, au bout de 6 mois, un rapport de leur mission.

Ils devront travailler en étroite collaboration avec le porteur du projet au sein de l'établissement.

3. MODALITÉS FINANCIÈRES

Un montant forfaitaire de trois (3) millions de FCFA est accordé par établissement :

- o 1 million pour l'organisation logistique des formations (en présentiel, notamment) ;
- o 1 million pour la rémunération des enseignants-formateurs ;
- o 1 million pour la rémunération des administrateurs de plateforme

3.1. Pour l'établissement

Chaque établissement accompagné bénéficie d'un montant forfaitaire d'un million de FCFA, pour prendre en charge les dépenses liées à l'organisation en présentiel des deux sessions de formation. Les dépenses éligibles sont :

- Restauration : des collations, pause-café ou déjeuners pour les participants aux séances de formation ;
- Impression et photocopie de documents de la formation ;
- Frais de communication (recharge téléphonique, affiches, posters...) dans la limite de 10% de la subvention versée à l'établissement.

3.2. Pour les enseignants-formateurs

Le binôme d'enseignants-formateurs bénéficie d'une rémunération forfaitaire, pour couvrir leur travail de préparation, d'animation et de rapportage des deux sessions de formation. Les montants accordés sont les suivants :

- Pour le formateur chef de file : 550 000 FCFA pour deux sessions de formation réunissant chacune au moins 20 participants ;
- Pour le pair formateur : 450 000 FCFA pour deux sessions de formation réunissant chacune au moins 20 participants.

Les deux enseignants devront coanimer les sessions. Il revient à l'Enseignant chef de file de coordonner

l'élaboration du programme et l'animation des sessions ; il rend compte directement au porteur de projet au sein de l'établissement. Chaque enseignant devra adresser une facture à l'université, avant chaque paiement. Le paiement peut se faire en deux tranches, après chaque formation, ou en une tranche unique après les deux sessions de formation.

3.3. Pour les administrateurs de plateforme

Le binôme de techniciens bénéficie d'une rémunération forfaitaire, pour couvrir leur travail d'accompagnement individualisé des enseignants à l'intégration de cours sur la plateforme. Les montants accordés sont les suivants :

- Pour l'administrateur chef de file : 550 000 FCFA ;
- Pour l'administrateur assistant : 450 000 FCFA.

Les deux administrateurs peuvent accompagner individuellement les enseignants. Il revient à l'administrateur chef de file la responsabilité de s'assurer que le travail est bien réparti. Il rend directement compte au porteur de projet au sein de l'établissement. Chaque administrateur devra adresser une facture à l'université, avant chaque paiement. Le paiement peut se faire en deux tranches, à mi-parcours de l'accompagnement, ou en une tranche unique en fin de mission.

Le montant de la subvention est versé dans le compte bancaire de l'établissement bénéficiaire, après la signature d'une convention de partenariat avec l'AUF. À l'issue d'une période de 7 mois (et avant le 30 novembre 2021), chaque établissement transmettra un rapport de mise en œuvre, et annexer les pièces justificatives suivantes :

- Le rapport de formation soumis par le binôme d'enseignants-formateurs ;
- Le rapport de mission soumis par le binôme d'administrateurs de plateforme ;
- Les factures présentées par les enseignants-formateurs et les administrateurs de plateforme. Ces factures seront adressées à l'université, selon les procédures de chaque établissement ;
- Les preuves de paiement desdites factures (copies de chèque, quittances, preuves de virement...).

4. PROCEDURES DE CANDIDATURE

Les établissements candidats doivent manifester leur intérêt, aux adresses suivantes : laurent.ilboudo@auf.org et assalih.jaghfar@lecames.org. Le dossier doit comporter :

- **Un courrier** signé d'une autorité de l'Université (Président/Recteur/Directeur général, ou Vice-président/Vice-recteur ou DG Adjoint). Justifier dans ce courrier l'implication de l'université sur le chantier du numérique éducatif, et préciser si l'université dispose déjà ou pas d'une plateforme d'enseignement à distance.
- **Les curriculums vitae** des technos pédagogues proposés (2 enseignants-formateurs et 2 techniciens informatiques) ;
- **Une liste des techno-pédagogues** proposés, selon le tableau suivant :

Université	
Prénoms et Nom de l'autorité qui soumet la candidature (porteur du projet)	
Fonction	
Adresse électronique	
Téléphone	
Prénoms et Nom de l'enseignant-formateur chef de file	
Grade CAMES	
Adresse électronique	

Téléphone	
Prénoms et Nom du second enseignant-formateur	
Grade CAMES	
Adresse électronique	
Téléphone	
Prénoms et Nom de l'administrateur de plateforme chef de file	
Fonction	
Adresse électronique	
Téléphone	
Prénoms et Nom du second administrateur de plateforme	
Fonction	
Adresse électronique	
Téléphone	

Date limite de réception des manifestations d'intérêt : **30 avril 2021 à Minuit GMT**